PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE OU MOTOCYCLE

N° d'imprimé : **VP10023458**

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire Total	17/11/2026	26001265

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S035Z219

RAISON SOCIALE : CONTROLE TECHNIQUE POLE AUTO 35

ADRESSE : La Brosse
ZA route du Meuble
35760 SAINT GREGOIRE
Tel:02 99 13 13 00

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 035T1411

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GQ-815-WC (F)	24/08/2023	24/08/2023

Genre	Marque	Type
CTTE	RENAULT	N10RENCTF203667

N° dans la série du type	Énergie
VF1MA000971408000	GO

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale
129994	MASTER

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

NOM, PRÉNOM OU RAISON SOCIALE : ALCOPA AUCTION

ADRESSE :

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

1 - Défaillances constatées : 14

* 0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manquante ou illisible (AV)
* 1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé (AVG,AVD)
* 4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse (ARG)
* 4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARG)
* 4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARG)
* 4.5.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARG)
* 8.1.1.b.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT : Un élément du système est desserré, endommagé, mal monté, manquant ou manifestement modifié d'une manière néfaste au niveau de bruit

1.1.12.b.1. FLEXIBLES DE FREINS : Endommagement, points de friction, flexibles torsadés ou trop courts (AVD)
4.6.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHE ARRIÈRE) : Glace défectueuse (ARG)
5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (AVD)
5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé (AVG,AVD,ARG,ARD)
6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (G,C,D,ARG,AR,ARD)
6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés (AV,AVD)
6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration (AV)

2 - Information

Les défaillances précédées par ** sont CRITIQUES et celles précédées par * sont MAJEURES en cas de contrôle règlementaire.

GROUPE(S) DE POINTS CONTRÔLÉS

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié relatif au contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes.

MESURES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage :	+3.3 m/km			
Dissymétrie suspension :	1%		9%	
Forces verticales :	1317 daN		791 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	455 daN	483 daN	287 daN	305 daN
Déséquilibre :	6%		6%	
Forces de freinage (efficacité):	455 daN	483 daN	287 daN	305 daN
Taux d'efficacité global :	72			
Frein de stationnement	Taux d'efficacité : 21%			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées	C1 : <0.10	C2 : <0.10		
Feux de croisement	-1.4%	-1.3%		